

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2016

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 3199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 10**

présenté par

M. Lesage, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 6

À l'alinéa 9, substituer par deux fois aux mots :

« les aides pour »

les mots :

« des aides aux ménages pour l'accès à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.